



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/SVN/1  
27 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD: CADRES DE COOPERATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPERATION AVEC LA SLOVENIE (1997-1999)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1	1
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE .....	2 - 6	2
II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE .....	7 - 13	3
III. STRATEGIE PROPOSEE ET DOMAINES D'ACTIVITE .....	14 - 20	5
A. Renforcement de la société civile et appui aux groupes vulnérables .....	15 - 18	5
B. Mise en place de capacités nationales pour la coopération au développement et la coopération technique entre pays en développement	19 - 21	6
C. Gestion de l'environnement .....	22	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION.....	23 - 26	7
<u>Annexe</u> : Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Slovénie (1997-1999).....		9



## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec la Slovénie donne un aperçu de la stratégie et des domaines de concentration auxquels seront allouées les ressources administrées par le PNUD pour la période 1997-1999. Il est l'aboutissement d'un processus de consultations approfondies avec les responsables compétents au Gouvernement, les institutions publiques, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et le secteur privé.

### I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. La Slovénie a proclamé son indépendance de la république fédérative de Yougoslavie en juin 1991. Par sa nouvelle constitution la Slovénie est devenue une démocratie pluraliste et parlementaire fondée sur le libre échange et la suprématie du droit. Sa population d'environ 2 millions d'habitants est ethniquement homogène.

3. Son secteur industriel très développé et sa main d'oeuvre hautement qualifiée ont accéléré son redressement socio-économique à la suite d'une forte contraction de l'économie dès le début de l'indépendance. Le revenu intérieur brut (PIB) par habitant estimé à 9 300 dollars des Etats-Unis en 1996 se classe parmi les plus élevés d'Europe orientale. Les indicateurs de développement social tels que le taux d'alphabétisation, l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'assainissement, sont comparables à ceux des pays de l'Union européenne. La Slovénie a réduit son déficit courant grâce à un accroissement de ses exportations de services et notamment de produits manufacturés. En 1997 l'économie nationale devrait connaître une croissance de 4% dû à la progression des secteurs de la construction et du commerce.

4. Ces chiffres encourageants n'empêchent cependant pas un déficit budgétaire égal à 7% du PIB. Le chômage dont le taux atteint presque 9% selon les critères de l'Organisation mondiale du travail et 14% d'après les chiffres officiels du Gouvernement, qui comprennent aussi le sous-emploi. La Slovénie ne satisfait pas encore aux normes européennes en matière d'environnement et procède actuellement à l'institution de la société civile, condition indispensable à la confirmation de son essor économique, social et politique.

5. Malgré la législation nationale qui reconnaît le principe de l'égalité des sexes à tous les niveaux de la société, peu de femmes occupent des postes de responsabilité tant dans la fonction publique que dans le secteur privé. Le parlement actuel ne compte que 7 femmes sur un total de 90 membres. Les femmes ne dirigent que 20% des entreprises privées du pays. Ces chiffres offrent un contraste frappant avec le fait que durant les 30 dernières années plus de 50% des diplômés des universités étaient des femmes.

6. C'est ainsi qu'en Slovénie, la transition politique et économique qui s'est effectuée sans trop d'à coups, a masqué le besoin d'une aide extérieure

sélective et ciblée dans des domaines dont la déficience menace de compromettre un considérable potentiel de développement humain durable.

## II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

### Schémas de l'aide extérieure au développement

7. Après l'indépendance en 1991 la première priorité du Gouvernement a été de faire reconnaître la Slovénie par la Communauté internationale. Entre 1992 et 1994, la Slovénie a été admise dans la majorité des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation internationale du commerce (OIC). La Slovénie a également présenté sa candidature à l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE) dont elle souhaite devenir membre, et le 10 juin 1996 elle a signé avec l'Union européenne un accord d'association. Dans le cadre de son programme PHARE Pologne-Hongrie: Assistance à la reconstruction économique, l'Union européenne verse environ 20 millions d'écus chaque année à divers secteurs tels que l'administration publique, le développement des entreprises, les services sociaux et l'intégration économique, ce qui fait d'elle le principal prestataire d'aide multilatérale à la Slovénie. En outre, l'Union européenne ouvre à la Slovénie l'accès à ses programmes transfrontières et multinationaux, ce qui représente un montant supplémentaire de 13 millions d'écus par an.

8. Les principaux partenaires commerciaux de la Slovénie sont l'Allemagne, le Japon, l'Autriche, l'Italie, les Pays-Bas et les Etats-Unis. Le gros de l'aide bilatérale est absorbé par les réformes économiques et administratives. Les principales ONG, telles que la Soros Foundation sont représentées dans le pays.

### Le rôle du système des Nations Unies

9. Alors qu'elle faisait partie de la Yougoslavie, la Slovénie a, au début des années 1970, bénéficié de services de coopération technique du système des Nations Unies, de la part d'organismes tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Sur le plan financier les principaux organismes des Nations Unies qui aident la Slovénie sont l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a installé un bureau en Slovénie en 1993.

### Le rôle du PNUD

10. Faisant partie de la Yougoslavie, la Slovénie avait bénéficié de 7% du chiffre indicatif de planification (CIP) attribué à ce pays. L'aide visait surtout à appuyer le transfert de technologie, la modernisation des procédés industriels et le renforcement des institutions dans divers domaines, y compris la promotion de l'investissement étranger, la sécurité nucléaire et la réinsertion sociale des personnes handicapées.

11. L'éclatement de la Yougoslavie et la création d'une Slovénie indépendante se sont produits durant le cinquième cycle de planification des ressources. Etant donné le modeste CIP de 445 000 dollars alloué à la Slovénie, complété par une prime à l'indépendance et une participation du Gouvernement aux coûts, il a été décidé de concentrer l'aide du PNUD sur quelques projets concernant la création d'entreprises, le tourisme et la santé.

### Expérience acquise

12. Durant le cinquième cycle, le financement du PNUD a été stratégiquement axé sur certains secteurs critiques. Un examen des projets exécutés durant cette période montre qu'afin de tirer le meilleur parti possible de l'aide limitée du PNUD en Slovénie, les fonds devaient être utilisés dans toute la mesure du possible comme capitaux de lancement dans quelques domaines prioritaires qui attireraient d'autres ressources fournies au titre de la participation aux coûts par le Gouvernement et d'autres donateurs nationaux et internationaux.

13. Les entités gouvernementales intéressées ont, au fil des ans, acquis une grande expérience dans la modalité de l'exécution nationale, et la Slovénie possède maintenant une capacité de mise en oeuvre; le rôle des agents d'exécution extérieurs devraient d'une manière générale se limiter à des apports techniques.

### III. STRATEGIE ET DOMAINES D'ACTIVITE PROPOSES

14. Se fondant sur la situation actuelle en matière de développement et sur les enseignements tirés de la coopération passée, le PNUD envisage essentiellement d'appuyer en Slovénie les efforts nationaux favorables au statut de donateur à part entière, à une participation économique et politique accrue et à l'égalité entre les sexes ainsi qu'à un développement économique plus respectueux de l'environnement. Le PNUD se concentrera donc sur quelques priorités établies par le Gouvernement et qui n'ont reçu qu'un faible montant d'aide, tout en étant compatibles avec le mandat du PNUD dans le domaine du développement humain durable. Ces domaines de coopération qui peuvent bénéficier à la fois des avantages comparatifs du PNUD et de ses compétences sont notamment: le renforcement de la société civile pour aider les groupes vulnérables, la création de capacités nationales pour la coopération au développement, la coopération technique entre pays en développement (CTPD), et la gestion de l'environnement.

A. Renforcement de la société civile et appui aux groupes vulnérables

15. Appui à la promotion de la femme. Le PNUD appuiera les institutions publiques et les ONG s'occupant de la condition de la femme afin de promouvoir et d'accroître son rôle dans la vie économique et politique. Les activités se concentreront sur deux éléments majeurs: i) renforcement du cadre institutionnel au sein duquel pourra s'organiser la promotion de la femme, et création de capacités au niveau national et, ii) sensibilisation accrue aux questions de sexospécificité, tout en fournissant aux responsables gouvernementaux les outils analytiques dont ils ont besoin pour intégrer une perspective sexospécifique dans le processus de prise de décisions et la formulation de politiques générales. C'est le Bureau de la politique féminine, responsable devant le Premier Ministre, qui se chargera de cet élément. La formulation d'activités spécifiques sera faite en collaboration étroite avec le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'Etats indépendants dans le cadre du projet régional sur la sexospécificité dans le développement.

16. Parmi les indicateurs de succès pour ce domaine de concentration on signale: a) une sensibilisation accrue du public aux questions concernant le rôle politique et économique des femmes dans la société; b) un accroissement des activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes en matière de sexospécificité; c) des principes d'action et des mesures concrètes aux niveaux politique et des entreprises pour intensifier la participation des femmes.

17. Mise en place de capacités pour les ONG et certains groupes de la société civile. En Slovénie, la société civile ne joue pas un rôle social et économique aussi important que dans les autres pays développés. Le PNUD appuiera donc le secteur des ONG et les organisations de la société civile pour aider le pays à renforcer la démocratisation, la participation et la responsabilisation politiques. Les fonds du PNUD contribueront au renforcement des capacités et des activités opérationnelles des ONG/organisations de la société civile, en leur apportant l'appui, les moyens de formation nécessaires et en les aidant à collaborer par jumelage et coordination avec leurs homologues internationales. Des activités spécifiques seront prévues en collaboration étroite avec le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des Etats indépendants dans le cadre du projet sur l'exercice de la démocratie et la participation.

18. Les indicateurs de succès dans ce domaine de concentration sont notamment: a) un intérêt accru des ONG/organisations de la société civile pour les grandes questions politiques, économiques et sociales nationales; b) une participation plus intense du public à la formulation des orientations nationales par la mise en place d'ONG/organisations de la société civile dynamiques.

**B. Mise en place de capacités nationales pour la coopération au développement et coopération technique entre pays en développement.**

19. Depuis son indépendance la Slovénie n'a rencontré que des revers mineurs dans la conduite de sa transition économique et politique. Son succès se confirme par le fait qu'elle fera très probablement partie du premier groupe d'anciens pays socialistes à devenir membres à part entière de l'Union européenne. Avec la précieuse expérience qu'elle a acquise durant sa phase de transition, son économie florissante et sa population hautement qualifiée ainsi que sa compréhension de la complexité de la région, la Slovénie peut servir de référence aux autres pays desservis par le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des Etats indépendants. Le PNUD va donc appuyer la Slovénie dans ses efforts d'assistance technique aux pays en développement et en particulier aux économies nouvelles. Il l'aidera aussi à passer du statut de pays bénéficiaire à celui de donateur et à cet effet renforcera les institutions qui représentent la Slovénie dans les instances internationales.

20. Les indicateurs de succès signalés dans ce domaine sont notamment: a) la reconnaissance et la diffusion dans la zone desservie par le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des Etats indépendants, d'un savoir-faire slovène multisectoriel et de haut niveau; b) une plus grande efficacité des institutions qui représentent la Slovénie sur la scène internationale, et c) la préparation de la Slovénie à devenir un pays donateur.

21. Outre les deux domaines d'activité ci-dessus qui feront l'objet d'un appui du PNUD, il faudra peut-être prévoir d'autres interventions prioritaires dans le domaine du développement humain durable.

**C. Gestion de l'environnement**

22. Le développement écologiquement rationnel et le respect des normes européennes en matière d'environnement sont des priorités absolues pour la Slovénie qui a ratifié les conventions-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les changements climatiques et sur la diversité biologique en décembre 1995 et juillet 1996 respectivement. Le Ministère de l'environnement et de la planification physique a récemment demandé un apport financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de l'élaboration de la première communication nationale de la Slovénie au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques. En réponse, le FEM a décidé que son spécialiste technique des changements climatiques se rendrait en mission en Slovénie à la mi-mai afin de mettre au point un projet PNUD/FEM d'auto-assistance pour le compte du Ministère.

#### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

##### Exécution

23. L'exécution nationale continuera d'être la principale modalité d'exécution des projets appuyés par le PNUD en Slovénie. Les institutions spécialisées des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pourront, le cas échéant, prêter leur concours seulement à titre d'agents de coopération. Pour l'exécution on envisage aussi de recourir ultérieurement au système de transfert de connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN) ainsi qu'à la coopération entre pays en développement.

##### Suivi et évaluation

24. Un rapport sera établi trois fois par an afin que le Comité de contrôle de la gestion des programmes (PNUD) puisse évaluer l'état d'avancement des travaux et déterminer s'il faut opérer des ajustements afin de préserver le bien-fondé du programme. Les projets seront soumis à l'habituelle procédure du PNUD en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et la vérification des comptes, y compris les rapports d'activité et techniques ainsi que les réunions et missions de visite.

##### Appui à la gestion

26. Le centre des services régionaux du BRECEI à Bratislava pourra, selon les besoins, fournir un appui à la formulation et au suivi des projet, à leur gestion financière et à la comptabilité. Le personnel national affecté au projet recevra une formation adéquate pour qu'il sache se conformer aux normes du PNUD en matière de comptabilité et de présentation des rapports.

##### Ressources

26. Les objectifs de mobilisation des ressources pour 1997-1999 ont été établis à 1 459 000 dollars, non compris les ressources disponibles au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (MCARB) 1.1.2. Une allocation au titre de la participation aux coûts de 270 000 dollars a été calculée en fonction de l'intérêt du Gouvernement à appuyer les domaines d'intervention mentionnés ci-dessus.

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA SLOVENIE (1997-1999)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Observations
<b>RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
Report estimatif du CIP	730	
MCARB 1.1.1.	109	Affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2.	0 à 66,7% du MCARB 1.1.1.	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	-	
<b>Total partiel</b>	<b>839a</b>	
<b>RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DU PNUD</b>		
Participation du Gouvernement aux coûts	270	
Fonds pour le développement durable	350	Fonds pour l'environnement mondial
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	-	
<b>Total partiel</b>	<b>620</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 459a</b>	

a Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue d'un emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations: CIP = chiffre indicatif de planification; CTPD = coopération technique entre pays en développement; AEPP = appui à l'élaboration des programmes et des politiques; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.